



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION  
DE DRUMMONDVILLE (CSQ)

2455, boulevard Lemire, Drummondville (Québec) J2B 7X9  
Tél.: (819) 477-3744 Téléc.: (819) 477-3688 www.serd.qc.ca



## INFO-SERD **Décembre 2017**



### 4 à 7 — Prof, ma fierté !

Plus de 100 enseignantes et enseignants étaient présents pour célébrer la fierté enseignante.

Qu'ils soient précaires ou permanents, du secteur des jeunes, de la formation professionnelle ou de l'éducation des adultes, c'est ensemble que les enseignantes et enseignants ont pu partager de bons moments en toute solidarité.

De nombreux prix de présence ont été remis. Sincères remerciements à nos précieux partenaires.



La **Centrale des syndicats du Québec** a offert 2 tasses isothermes CSQ ainsi que 5 couvertures de plein air CSQ.

Félicitations à Stéphanie Houle, Christina Selby, Sébastien Lambert-Harrisson, Alain Bélisle, Michèle Grondin, Jean-Philippe Nadeau et Guylaine St-Louis.

Les **Protections RésAut** ont offert 5 cartes-cadeaux d'une valeur de 20 \$ pour la SAQ.

Félicitations à Josiane Hamel, Pierre Lavigne, Natacha Pouliot, Giliane Morin et Luc Asselin.

La firme d'avocats **Rivest-Schmidt** a offert 5 prix de 50 \$ en argent.

Félicitations à Nicole Carignan, Renée Boily, Emmylou Dion-Lauzon, Annie Montour et Élizabeth Caza.

Le **Fonds de solidarité FTQ** a offert 6 prix de 50 \$ en argent.

Félicitations à Marie-Josée Turcotte, Catherine Fafard, Huguette Lavoie, Mélissa Desrosiers, Guylaine Mercier et Chantal Boudrault.

Les **Protections RésAut** ont offert un coffret incluant une bouteille de vin.

Félicitations à Christiane Beaulieu.

Les **Protections RésAut** ont offert un chargeur multi-usage.

Félicitations à Mario Sévigny.

La **Fédération des syndicats de l'enseignement** a offert une paire de billets pour le spectacle de Pierre Hébert le 30 mars à Drummondville.

Félicitations à Vanessa Degrandpré.

Le **Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville** a offert 2 paires de billets pour le spectacle de Pierre Hébert le 30 mars à Drummondville.

Félicitations à Nathalie Lincourt et Janie Cléroux.

Les **Protections RésAut** ont offert une paire de billets pour le spectacle du Cirque du Soleil le 16 décembre à Québec accompagné d'un certificat cadeau de 150 \$ pour une nuitée dans les Hôtels JARO.

Félicitations à Cindy Côté.

Les **Protections RésAut** ont offert une paire de billets pour le spectacle de la Voix Junior 2, le 9 décembre à Québec accompagné d'un certificat cadeau de 150 \$ pour une nuitée dans les Hôtels JARO.

Félicitations à Joëlle Breton.



## Négociation locale 2017-2018

La négociation locale est commencée depuis le début du mois d'octobre 2017. Les 4 premières rencontres ont permis de présenter les demandes syndicales de l'entente locale conformément à notre processus de consultation et de connaître les intentions de la Commission scolaire des Chênes.

Principalement, la commission scolaire désire donner tout le pouvoir aux directions d'établissement par le retrait de la notion de décision commune prévue au chapitre 4 et de se conformer à la Loi sur l'instruction publique. Donc, selon la vision de la commission scolaire, les enseignantes et enseignants seraient en mode participatif ou consultatif sur les différents objets du chapitre 4 avec décision finale exclusive des directions, et ce, sans appel à la direction générale. Voici quelques objets à titre d'exemple :

- L'organisation des activités parascolaires
- L'application des critères de formation des groupes
- Les critères relatifs à l'application des nouvelles méthodes pédagogiques
- Le choix des manuels scolaires
- Les normes et modalités
- Les besoins de perfectionnement

Pour les enseignantes et enseignants à statut précaire pour les secteurs des jeunes, de la FGA et de la FP, la commission scolaire a l'intention de resserrer les critères d'accès aux différentes listes incluant un système d'évaluation par les directions pour refuser l'accès à la liste ou exclure les personnes déjà inscrites aux listes.

Pour l'affectation au niveau primaire, les directions veulent un plus grand droit de gérance et attribuer les niveaux aux titulaires.

Pour les spécialistes au primaire, la commission scolaire veut confectionner les tâches sans impliquer les enseignantes et enseignants concernés.

Pour le perfectionnement, la commission scolaire demande de décentraliser à 80 % les sommes prévues pour le perfectionnement et l'accompagnement dans les écoles et centres sous réserve de l'autorisation des directions pour permettre les activités de formation en lien avec la gestion axée sur les résultats dans les établissements. Le 20 % sera toujours à la commission scolaire pour les congrès et colloques. Ce qu'il faut comprendre, c'est que les écoles ayant beaucoup d'enseignantes et d'enseignants seront favorisées et avantagées et, par conséquent, les petites écoles auront un budget très minime.

En conclusion, notre nouvelle direction générale désire être exclue de la convention collective et ne désire plus être interpellée lors de différents litiges. Pour le SERD, il s'agit d'un désengagement total de la direction générale.

Vos personnes déléguées sont informées du déroulement de la négociation locale et, au moment opportun, l'assemblée générale sera convoquée.

Une négociation à suivre. Solidarité !

Votre comité de négociation,

Donna Lessard

Geneviève Pepin

François Dumais

Guy Veillette



## Deux congés de cotisations syndicales

Le 27 novembre dernier, l'assemblée générale a entériné deux congés de cotisations syndicales pour les paies des 14 et 28 décembre 2017.

Les surplus budgétaires des deux dernières années scolaires seront utilisés pour permettre ces congés en décembre.

Je désire remercier les membres du comité des finances pour leur implication.

Mme Johanne Dion — École La Poudrière  
Mme Virginie Lauzière — École Frédéric-Tétreau  
M. Patrick Giroux — École Marie-Rivier  
M. Jean-Philippe Nadeau — École Jean-Rimbault  
M. Guy Veillette — SERD

Joyeuses Fêtes !

Johanne Dion  
Trésorière

## Règles de reconnaissance pour l'accueil des stagiaires

Le comité de formation pratique a déterminé les sommes pour l'accueil des stagiaires pour 2017-2018. Voici le tableau des règles de reconnaissance.

<b>Baccalauréat — stage 1</b>	Option 1	200 \$
	Option 2	Aucune autre option disponible
<b>Baccalauréat — stage 2</b>	Option 1	350 \$
	Option 2	Une (1) journée de congé
<b>Baccalauréat — stage 3</b>	Option 1	660 \$
	Option 2	330 \$ + une (1) journée de congé
<b>Baccalauréat — stage 4</b>	Option 1	700 \$
	Option 2	350 \$ + une (1) journée de congé
<b>Baccalauréat — Dyade – stage 1</b>	Option 1	400 \$
	Option 2	Aucune autre option disponible
<b>Baccalauréat — Dyade – stage 2</b>	Option 1	700 \$
	Option 2	350 \$ + une (1) journée de congé
<b>Baccalauréat — Dyade – stage 3</b>	Option 1	1 320 \$
	Option 2	660 \$ + une (1) journée de congé
<b>Cohorte — stage 1</b>	Option 1	25 \$ par journée d'accueil
	Option 2	Aucune autre option disponible
<b>Animation formation maîtres associés/Supervision de cohorte — stage 1</b>	Option 1	2 000 \$
	Option 2	Quatre (4) journées de congé
<b>Maîtrise qualifiante au secondaire</b>	Option 1	350 \$
	Option 2	Aucune autre option disponible

*En cas d'absence du maître associé durant une période continue, la compensation sera remise en argent, au prorata de la tâche effectuée, à chacune des personnes concernées.*

*En cas d'un abandon ou d'un stage incomplet de l'étudiante ou de l'étudiant, la compensation sera remise en argent, au prorata du temps effectué par l'étudiante ou l'étudiant.*

## TABLEAU DES PRIMES PAR 14 JOURS POUR L'ANNEE 2018

### REGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE CSQ-SSQ

	Individuel	Monoparental	Familial
<b>REGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE MALADIE</b>			
Maladie 1	37,01 \$	55,11 \$	91,30 \$
Maladie 2	46,83 \$	69,94 \$	113,11 \$
Maladie 3	59,08 \$	88,36 \$	140,47 \$
Maladie — Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

<b>REGIME COMPLEMENTAIRE 2 D'ASSURANCE SALAIRE DE LONGUE DUREE OBLIGATOIRE</b>	
Régime « B »	1,010 % du traitement

<b>REGIME COMPLEMENTAIRE 3 D'ASSURANCE VIE</b>											
De la personne adhérente											
	Montant de protection de la personne adhérente										
	10 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	75 000 \$	100 000 \$	125 000 \$	150 000 \$	175 000 \$	200 000 \$	225 000 \$	250 000 \$
Moins de 30 ans	0,04 \$	0,16 \$	0,56 \$	0,96 \$	1,36 \$	1,76 \$	2,16 \$	2,56 \$	2,96 \$	3,36 \$	3,76 \$
30 à 34 ans	0,04 \$	0,16 \$	0,61 \$	1,06 \$	1,51 \$	1,96 \$	2,41 \$	2,86 \$	3,31 \$	3,76 \$	4,21 \$
35 à 39 ans	0,04 \$	0,16 \$	0,76 \$	1,36 \$	1,96 \$	2,56 \$	3,16 \$	3,76 \$	4,36 \$	4,96 \$	5,56 \$
40 à 44 ans	0,04 \$	0,16 \$	0,99 \$	1,81 \$	2,64 \$	3,46 \$	4,29 \$	5,11 \$	5,94 \$	6,76 \$	7,59 \$
45 à 49 ans	0,04 \$	0,16 \$	1,46 \$	2,76 \$	4,06 \$	5,36 \$	6,66 \$	7,96 \$	9,26 \$	10,56 \$	11,86 \$
50 à 54 ans	0,04 \$	0,16 \$	2,34 \$	4,51 \$	6,69 \$	8,86 \$	11,04 \$	13,21 \$	15,39 \$	17,56 \$	19,74 \$
55 à 59 ans	0,04 \$	0,16 \$	3,96 \$	7,76 \$	11,56 \$	15,36 \$	19,16 \$	22,96 \$	26,76 \$	30,56 \$	34,36 \$
60 à 64 ans	0,04 \$	0,16 \$	5,46 \$	10,76 \$	16,06 \$	21,36 \$	26,66 \$	31,96 \$	37,26 \$	42,56 \$	47,86 \$
65 ans ou plus	Disponible sur demande										

<b>de base des personnes à charge</b>	0,92 \$
<b>additionnelle de la personne conjointe</b> (par 10 000 \$ de protection)	
<b>Âge de la personne adhérente</b>	
Moins de 30 ans	0,16 \$
30 à 34 ans	0,18 \$
35 à 39 ans	0,24 \$
40 à 44 ans	0,33 \$
45 à 49 ans	0,52 \$
<b>Âge de la personne adhérente</b>	
50 à 54 ans	0,87 \$
55 à 59 ans	1,52 \$
60 à 64 ans	2,12 \$
65 ans ou plus	Disponible sur demande

- Notes :
- La prime indiquée pour le régime obligatoire d'assurance maladie comprend, s'il y a lieu, la part employeur. La prime payée par la personne adhérente correspond donc à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la part employeur.
  - Il y a un congé de primes partiel applicable aux régimes obligatoires d'assurance maladie, complémentaire 2 d'assurance salaire de longue durée obligatoire et complémentaire 3 d'assurance vie de la personne adhérente, et ce, pour toute l'année.
  - Lorsque la tarification est établie en fonction de l'âge, le taux qui s'applique pour la durée de l'année civile en cours est déterminé selon l'âge atteint par la personne adhérente au 1<sup>er</sup> janvier de cette année civile.
  - La taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces primes.

### Assurances SSQ — Conditions pour l'année 2017

Assurance maladie : 4,9 %

*N.B. La contribution maximale annuelle sera de 860 \$ par certificat.*

Assurance salaire longue durée : -8,6 %

Assurance-vie de base de la personne adhérente (10 000 \$) : 0 %



## Précolaire (4 et 5 ans)

### Opération *On passe à l'action!*

#### Élèves à risque, en difficulté d'adaptation et handicapés

Les enseignantes et enseignants du préscolaire sont présentement sollicités pour poser différentes actions en lien avec le dossier des élèves en difficulté. En suivi aux résultats du sondage réalisé en mai dernier, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) souhaite documenter d'une façon plus complète ce dossier capital visant le dépistage et l'intervention rapide, dans une perspective de prévention.

Les informations relatives à cette opération ont été transmises par courriel aux enseignantes et enseignants du préscolaire via leur personne déléguée.

**Cette opération se déroule jusqu'au 21 décembre 2017.**

Participez en grand nombre !

## SESSION DE RETRAITE

23 et 24 février 2018  
Hôtel Delta  
1620, Notre-Dame Centre, Trois-Rivières (Québec)

Si vous désirez participer à cette rencontre d'information, inscrivez-vous en téléphonant au bureau du SERD (477-3744) le plus tôt possible.

Date limite inscription à la session : 9 février 2018

Date limite de réservation des chambres : 24 janvier 2018

\*Lors de votre appel pour réserver votre chambre, vous devez mentionner que vous faites partie du **Groupe AREQ**.

Pour votre information :

- Le SERD paie le coût d'inscription pour la ou le membre éligible ainsi que pour sa conjointe ou son conjoint.
- Le SERD rembourse au membre éligible, sur présentation d'une pièce justificative, le coût de la chambre pour un maximum du taux indiqué par la CSQ lors de cette rencontre.
- Le SERD alloue au membre éligible un montant de 50 \$ pour aider à défrayer le coût des repas lors de la durée de la session.

## Pour la période des fêtes

À quelques jours de la période des fêtes, le conseil de direction vous souhaite un bon congé pleinement mérité.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une très belle année 2018.

Guy Veillette, Donna Lessard, François Dumais, Geneviève Pepin, Nancy Fluet, Huguette Lavoie, Sonia Lemoyne, Johanne Dion et Didier Marion-Vanasse

*Joyeuses Fêtes*

